

## Choix des matières L3

Par RDelamarre, le 14/07/2020 à 13:13

Bonjour.

Je me dirige en L3 Droit privé mais j'éprouve quelques difficultés quant au choix des matières. Il apparaît difficile de s'orienter à l'approche de la sélection en master..

Nous avons le choix entre plusieurs matières, dont certaines annuelles (que l'on aura aux deux semestres).

### **Pour le S5**

#### **deux matières à choisir à TD parmi (les deux non choisies seront sans TD)**

- Droit des sociétés (régime général) matière annuelle
- Droit social (relations individuelles) matière annuelle
- Droit des régimes matrimoniaux
- Régime général des obligations

### **Pour le S6**

#### **deux matières à choisir à TD parmi (les deux non choisies seront sans TD)**

- Droit des sociétés (spécial) matière annuelle
- Droit social (relations collectives) matière annuelle
- Droit des biens et de la copropriété
- Droit des successions

Face à ce choix je pense à quel master je souhaite faire.

Mon choix se porterait vers le master Justice, procès, procédures parcours contentieux privé.

Sur la plaquette des conseils des directeurs de master, les directeurs de ce master n'imposent pas de choix particulier s'agissant des matières de la L3 pourvu que l'on choisisse le parcours droit privé.

Jusqu'ici, il m'est donc libre de choisir mes matières comme je l'entends.

Neanmoins je ne sais pas - n'ayant pas encore eu ces matières de L3 - si par exemple le droit social me plairait au point de candidater en M1 droit social, etc..

De plus si je fais ce master JPP contentieux privé je ne sais pas si, dans le but d'une spécialisation, j'aurais envie de m'inscrire dans un deuxième M2 par la suite et auquel cas est-ce que le choix des matières en L3 aura un impact ?.. difficile à dire

Enfin, au cas où je ne serais pas pris dans un master 1 juridique avec cette sélection, je m'orienterais peut-être vers un master en dehors du droit type gestion des ressources humaines. Ne pas prendre le droit social en TD pourrait-il m'impacter ? Ou est-ce que le fait qu'il y ait du droit social en master de GRH fait que peu importe le parcours antérieur, il est possible d'être admis ?..

Tant de questions difficiles qui découlent de l'orientation à court terme..

Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plait

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/07/2020 à 14:13

Bonjour

Compte tenu de votre second projet, il serait en effet pertinent de prendre le droit social avec TD.

Ainsi pour le S5, je pense qu'il est judicieux prendre droit social et régime général des obligations.

Au S6, Droit social et droit des biens.

Par **RDelamarre**, le 14/07/2020 à 15:12

**Merci pour votre réponse!**

Le choix des matières que vous proposez convient-il également aux masters de droit privé général, et de manière globale ne ferme t-il pas trop de portes ?

J'ai eu tendance à penser (à tort certainement) que ce choix en L3 formait un "couple" en ce sens où droit des sociétés et droit social (matières annuelles) se prenaient de paire, et les matières civilistes de même.

Mais je me trompe très certainement ne sachant finalement pas à quoi correspondent concrètement ces différentes matières.

Régime général des obligations j'ai cru comprendre qu'il s'agissait du prolongement du droit des obligations. Ainsi, est-ce que vous pensez qu'une bonne note dans cette matière en L3 peut compenser un échec en droit des obligations en L2 ? (du point de vue sélection master)

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/07/2020** à **08:05**

Bonjour

Un duo droit social - droit des sociétés vous donnera un profil travailliste ou affairiste. Si vous combinez le droit social avec une matière civiliste, vous conservez un profil droit privé général qui est mieux adapté à votre projet d'intégrer un M2 JPP.

Pour ce qui est des notes, effectivement les jury regarderont essentiellement vos notes de L3.

Par **RDelamarre**, le **16/07/2020** à **17:02**

Bonjour c'est encore moi !

Je me demandais également, pour un master en droit immobilier/construction, est-ce que le choix droit social/régime général oblig et droit social/droit des biens et copropriété pourrait convenir ou est-ce qu'il faudrait tout revoir ?

Je vous remercie !!

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/07/2020** à **10:09**

Bonjour

Je pense que pour c'est type de master le plus important est d'avoir suivi le droit des biens et accessoirement le RGO.

Vous pouvez ainsi conserver ce choix de matières. Dans votre lettre de motivation, vous pouvez éventuellement expliquer pourquoi vous aviez pris le droit social avec TD (attirait pour un Master droit du travail).

Par **RDelamarre**, le **17/07/2020** à **12:11**

Très bien, super alors !

Enfin la bonne combinaison, je vous remercie, je vous souhaite un bon été !